**REPUBLIQUE DU NIGER**

****

**MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**Pour le Compte du :**

**Gouvernement du Niger**

**\*\*\***

**DEMANDE DE COTATIONS**

**N°IR/IPD/3/NCS/183/20**

**\*\*\***

**Recrutement d’un prestataire de services pour le faucardage des plantes envahissantes et le réensemencement en alevins des barrages de Tcherassa, Zongo et de la réserve tampon du périmètre irrigué de Konni.**

**\*\*\***

**Mai 2021**

**Table des matières**

1. **DEMANDE DE COTATIONS**
2. **FORMULAIRES DE SOUMISSION**

**2.a) Formulaires de l’offre technique**

***Annexe 1***- Formulaire de soumission de l’offre technique

***Annexe 2*** - Descriptif de l’approche, de la méthodologie et du programme de travail proposés pour accomplir la mission.

***Annexe 3***- Modèle de CV

**2.b. Formulaires de l’offre financière**

***Annexe 4*** - Formulaire de soumission de l’offre financière

***Annexe 5*** – État récapitulatif de l’offre et Ventilation des coûts

***Annexe 6*** - Formulaire de certification d’entreprise publique

1. **DESCRIPTION DES SERVICES**
2. **MODÈLE DE CONTRAT**

|  |
| --- |
| I. Demande de cotations |

**Niamey, le 6 mai 2021**

**LETTRE D’INVITATION**

**N° IR/IPD/3/NCS/183/20**

**Recrutement d’un prestataire de services pour le faucardage des plantes envahissantes et le réensemencement en alevins des barrages de Tcherassa, Zongo et de la réserve tampon du périmètre irrigué de Konni.**

Les États-Unis d’Amérique, agissant par l’intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement de la République du Niger (le « Gouvernement ») ont conclu un programme de coopération en vue d’une assistance au titre du Millennium Challenge Account pour un montant d’environ Quatre Cent Trente Sept Millions de Dollars US [USD 437,000,000] (le « Financement MCC ») afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Niger (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l’intermédiaire de Millennium Challenge Account - Niger (« MCA-Niger » ou l’« Entité MCA »), entend utiliser une partie du Financement MCC pour des paiements éligibles en vertu d’un contrat pour lequel est émise la présente Demande de Cotations.

Le Programme du Compact comprend les projets suivants :

1. **Le Projet Irrigation et Accès aux Marchés**, dont l’objectif est d’augmenter les revenus d’origine rurale par le biais de l’amélioration de la productivité agricole et de l’augmentation des ventes issues de la modernisation de l’irrigation agricole et des systèmes de gestion des inondations, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
2. **Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique** dont l’objectif est d’augmenter les revenus des familles dépendant de l’agriculture et de l’élevage à petite échelle dans les communes éligibles et sur les axes d’élevage de bétail dans les régions rurales du Niger. Il a aussi pour objectif d’améliorer la productivité des exploitations agricoles et des éleveurs, en favorisant le développement durable des ressources naturelles essentielles à la production, en soutenant la croissance des entreprises agricoles et en augmentant les ventes des marchandises ciblées sur les marchés concernés.

Cette Demande de cotations vient compléter l’Avis général de passation des marchés (PP12) qui a été publié sur le site de MCA-Niger et dans la base de données en ligne UN Development Business (« UNDB ») et sur DgMarket le 11 mars 2021.

Le MCA-Niger à travers son département Environnemental Social Performances (ESP) recrute

**Un prestataire de services chargé du faucardage des plantes envahissantes et le réensemencement en alevins des barrages de Tcherassa, Zongo et de la réserve tampon du périmètre irrigué de Konni.**

1. La présente demande de cotation comprend les documents suivants :
2. ***Demande de cotations***

Lettre d’invitations

1. ***Formulaires d’offres***

***2.a) Formulaires de l’offre technique, à renseigner*** :

Annexe 1 - Formulaire de soumission de l’offre technique et pièces jointes ;

Annexe 2 - Descriptif de l’approche, de la méthodologie et du programme de travail proposés pour accomplir la mission ;

Annexe 3 - Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel professionnel clé proposé.

***2.b) Formulaires de l’offre financière, à renseigner :***

Annexe 4 - Formulaire de soumission de l’offre financière

Annexe 5 – Etat récapitulatif de l’offre et Ventilation des coûts ;

Annexe 6- Formulaire de certification des Entreprises Publiques

1. ***Description de services***

Cette Section comporte les Descriptions de services détaillées décrivant la nature, les tâches à accomplir et les services à fournir.

1. ***Modèle de contrat***

À titre d’information aux candidats

1. **Qualifications du prestataire**

Le prestataire doit, en tant qu’entité, justifier les qualifications suivantes :

* Avoir au moins cinq (05) années d’existence. A cet effet, il est tenu une copie des textes fondateurs (Arrêté, statuts, règlement intérieur) ;
* Disposer d’une expérience d’au moins trois (03) années de travail dans le domaine de la gestion durable des terres et de l’empoissonnement des mares.

Le prestataire doit avoir le personnel clé suivant dont les profils sont indiqués à la section III. Description des services (point 16).

* Un **Spécialiste GDTE : Chef de Mission** ;
* **Un Sociologue ;**
* **Un Spécialiste pêche et pisciculture** :

1. **Dossier de candidature et présentation des offres**

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

**Proposition technique**

* Formulaires de l’offre technique dûment renseignés,

**Proposition financière**

* Formulaires de l’offre financière dûment renseignés. Une offre financière en adéquation avec la méthodologie proposée et indiquant les coûts unitaires des prestations proposées par rubriques.

Le soumissionnaire présentera son offre technique et son offre financière **dans deux enveloppes séparées** en utilisant les formulaires fournis au II.

**UN (1) ORIGINAL** et trois **(3) copies** de la Proposition technique + une clé USB (Version Word et PDF) et

**UN (1) ORIGINAL** et **trois (3) copies** de la Proposition financière + une clé USB (Version Excel et PDF). En cas de divergence, la version originale fait foi.

La version électronique de l’offre technique et de l’offre financière sera fournie dans des formats MS Word et Excel pour faciliter l’examen lors du processus d’évaluation. En cas de divergences, les versions PDF feront foi.

1. Votre offre dûment renseignée devra être soumise dans les délais à l’adresse suivante et devra comporter les identifications suivantes :

**Millennium Challenge Account MCA-Niger**

**Att : Agent de Passation des Marchés**

**Boulevard Mali Béro en face du Lycée Bosso,**

**2ème Etage,**

**Niamey-Niger**

« **Recrutement d’un prestataire de services pour le faucardage des plantes envahissantes et le réensemencement en alevins des barrages de Tcherassa, Zongo et de la réserve tampon du périmètre irrigué de Konni ».**

**DC N° IR/IPD/3/NCS/183/20**

La mention « ***NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L’HEURE D’OUVERTURE DES PLIS*** »

1. . **Procédure de sélection**

Le processus de sélection comprend trois (3) étapes :

1. Vérification de la conformité administrative de l’offre (présence des documents requis et de la liste complète du personnel clé) ;
2. Vérification de la conformité technique par rapport aux critères contenus dans la grille d’évaluation ;
3. Ouverture des offres financières des prestataires jugés conformes et sélection du soumissionnaire dont l’offre est évaluée la moins disante et dont le prix est jugé raisonnable

L’évaluation des offres techniques reposera sur les critères ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **S/N** | **Critères et sous critères** | **Conforme/Non conforme** |
| 1 | Une fiche signalétique du prestataire de services précisant les états de services au cours des cinq (05) dernières années ; |  |
| 2 | Les CV du personnel clé Proposé |  |
| 2.1 | **Spécialiste GDTE : Chef de Mission** (Spécialiste en Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) de niveau minimum Bac+4 ou équivalent, avec 10 ans d’expériences et avoir réalisé au moins deux expériences similaires) |  |
| 2.2 | **Sociologue :** (Spécialiste en pédagogie de l’éducation de niveau minimum Bac+4 ou équivalent, avec 5 ans d’expériences et avoir réalisé au moins deux expériences similaires) |  |
| 2.3 | **Spécialiste pêche et pisciculture** : (Spécialiste en Aménagement des pêcheries de niveau minimum Bac+4 ou équivalent avec des connaissances en pisciculture et technique de conservation des poissons avec 5 ans d’expériences et avoir réalisé au moins deux expériences similaires) |  |
| 3 | Le prestataire de services doit justifier d’au moins cinq (05) années d’existence ; |  |
| 4 | Disposer d’une expérience d’au moins trois (03) années de travail dans le domaine de la gestion durable des terres et de l’empoissonnement des mares ; |  |

***NB : Pour être qualifié, le soumissionnaire doit être conforme pour l’essentiel aux critères ci-dessus.***

L’évaluation des offres financières se fera après correction des erreurs de calcul. Le prestataire dont l’offre est jugée conforme pour l’essentiel, qui a l’offre la moins disante est sélectionnée et après l’analyse de la raisonnabilité de son prix se verra attribuée le marché.

Les soumissionnaires seront informés qu’une seule fois après l’évaluation des offres financières de la décision d’attribution.

1. **Compléments d'informations**

Toute demande d’informations complémentaires devra être adressée à l’Agent de Passation des Marchés par courriel au moins Cinq (5) jours avant la date limite de remise des propositions à l'adresse suivante : [mcanigerpa@cardno.com](mailto:mcanigerpa@cardno.com) avec copie à [procurement@mcaniger.ne](mailto:procurement@mcaniger.ne) . Les réponses soient communiquées à tous les Prestataires au plus tard trois (03) jours avant la date limite de soumission des propositions.

1. Les offres technique et financière doivent être déposées aux adresses ci-dessous **le lundi 7 juin 2021 à 10 heures (heure locale)**
2. **Contestation des Candidats** : MCA-Niger recevra et traitera toute contestation d’un candidat s’estimant lésé ou avoir eu un préjudice du fait d’un manquement de MCA-Niger dans la conduite du processus de sélection. MCA-Niger suivra les règles fixées dans le Système de contestation des soumissionnaires, disponible à l’adresse suivante : <http://cnpc-mcc.ci/index.php/fr/actualites-media/documents/category/5-bid-challenge-system>, telles que requis par les Directives de Passation des Marchés du Programme MCC ».

Toute contestation sera adressée au :

Secrétariat du Bid Challenge, Millennium Challenge Account- Niger

Boulevard Mali Béro en Face du Lycée Bosso BP 738 – Niamey

Email : [bid.challenge@mcaniger.ne](mailto:bid.challenge@mcaniger.ne) avec copie à : [procurement@mcaniger.ne](mailto:procurement@mcaniger.ne); [mcanigerpa@cardno.com](mailto:mcanigerpa@cardno.com)

1. **Le MCA-Niger** se réserve le droit d’annuler la présente demande de cotation à toute étape du processus, sans être tenu d’en apporter les justifications ; toute contestation portant sur une telle annulation sera irrecevable.

II. Formulaires d’offres

|  |
| --- |
| 2.a) Formulaires de l’offre technique |

|  |
| --- |
| **ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L’OFFRE TECHNIQUE** |

***[Lieu, Date]***

A :

**Monsieur Mamane ANNOU  
Directeur Général de MCA-Niger**

**Boulevard Mali Béro en face Lycée Bosso,**

**Niamey-Niger**

**Objet** **:** **Recrutement d’un prestataire de services pour le faucardage des plantes envahissantes et le réensemencement en alevins des barrages de Tcherassa, Zongo et de la réserve tampon du périmètre irrigué de Konni - N°IR/IPD/3/NCS/183/20**

Monsieur,

Nous, soussigné, proposons de fournir les prestations de services pour la mission susmentionnée conformément à la Lettre d’invitation en date du **6 mai 2021.**

Nous soumettons par la présente nos offres qui contiennent entre autres le descriptif de nos missions précédentes et références pertinentes accompagnées des coordonnées complètes, y compris la dernière mise à jour de Curriculum Vitae du personnel proposé et une Proposition financière sous enveloppe cachetée séparée.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans ce document sont véridiques et correctes. Nous acceptons que toute mauvaise interprétation contenue dans ce document puisse entraîner notre disqualification.

Nous attestons par la présente que nous ne participons pas à des activités interdites, ni ne facilitons ou ne permettons de telles activités, ainsi que décrites dans la Quinzième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, et que nous ne participerons pas auxdites activités, ni ne les faciliterons ou ne les permettrons pendant toute la durée du Contrat. Par ailleurs, nous nous engageons, par la présente, à ne pas tolérer les activités interdites décrites dans la Quinzième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Enfin, nous reconnaissons que la participation à de telles activités serait un motif valable de suspension ou de cessation d’emploi ou de résiliation du Contrat. Nous attestons en outre que nous sommes éligibles à l’attribution d’un Contrat financé par la MCC en vertu des dispositions de la Dixième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC.

Si les négociations se déroulent pendant la période initiale de validité de la Demande, nous nous engageons à négocier sur la base de la disponibilité de notre personnel clé pour la mission.

Notre soumission est sujette à des modifications découlant des négociations contractuelles.

Nous nous engageons, si notre proposition est acceptée, à initier les prestations de services à la date indiquée dans les Spécifications des services.

Il est entendu que vous n’êtes pas tenus d’accepter les offres que vous pourriez recevoir et que nous assumons que le MCA-Niger se réserve le droit d’annuler la présente demande de cotation à toute étape du processus, sans être tenu d’en apporter les justifications ; toute contestation portant sur une telle annulation sera irrecevable

Veuillez agréer, [insérer la formule de politesse], l’expression de nos sincères salutations.

[Nom et titre du Signataire autorisé]

Date \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2021

*[****Signature****] [Par ordre de]*

Nom du signataire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fonction du signataire au sein de l’organisation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pièces jointes :

1. Procuration confirmant que le signataire de la proposition est dûment autorisé à signer la proposition au nom du prestataire et de ses associés ;
2. Acte(s) constitutif(s) (ou autres documents justifiant le statut juridique) ;
3. Accords de constitution de co-entreprise ou d’association (le cas échéant, mais sans divulguer d’informations sur la proposition financière).

|  |
| --- |
| **ANNEXE 2 :** **-** **Descriptif de l’approche, de la méthodologie et du programme de travail proposés pour accomplir la mission** |

Le Prestataire doit fournir dans cette section une description détaillée de la manière dont il entend fournir les services requis conformément aux Termes de référence (TdR) inclus dans la Demande de Cotation. Ces informations doivent être suffisamment détaillées pour convaincre le Panel d’évaluation technique que le Prestaire comprend les défis liés à l’exécution des services requis et que son approche, sa méthodologie et son programme de travail pourront lui permettre d’y faire face.

Cette section doit comporter les trois (3) chapitres suivants :

1. Approche technique et méthodologie ;
2. Programme de travail proposé ;
3. Organisation et plan de dotation en personnel.

Approche technique et méthodologie, Vous devez expliquer dans ce chapitre la manière dont vous comprenez les objectifs de la mission, votre approche par rapport aux services, la méthodologie que vous adopterez pour réaliser les tâches et atteindre les résultats escomptés, ainsi que le niveau de détail des livrables. Vous devez indiquer les difficultés à résoudre et leur ampleur, et décrire l’approche technique que vous entendez adopter pour traiter ces difficultés. Vous devez également décrire les méthodologies que vous proposez d’adopter et souligner la compatibilité de ces méthodologies avec l’approche proposée. Vous devez par ailleurs décrire les outils techniques/pédagogiques et les matériels à utiliser pour les formations et l’accompagnement des bénéficiaires conformément aux spécifications de services.

|  |
| --- |
| **ANNEXE 3 : Modèle de** **Curriculum Vitae (CV) du personnel** **professionnel clé proposé** |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. Poste proposé | [un seul candidat sera désigné pour chaque poste] | | | | | | | |
| Nom du cabinet | [Insérer le nom du cabinet proposant le personnel] | | | | | | | |
| Nom de l’employé | [insérer le nom complet] | | | | | | | |
| Date de naissance | [Insérer la date de naissance] | | | |
| Nationalité | [Insérer la nationalité] | | | |  | |  | |
| Formation | [Résumer pour chaque employé les études universitaires et autres études spécialisées de l’employé, en indiquant le nom des écoles ou universités fréquentées, les diplômes obtenus et des dates d’obtention] | | | | | | | |
| Affiliation à des associations professionnelles |  | | | | | | | |
| Autres formations | [Indiquer les diplômes supérieurs et toute autre formation] | | | | | | | |
| Pays de l’expérience professionnelle | [Citer les pays où l’employé a servi au cours des 10 dernières années] | | | | | | | |
| Langues | [Indiquer, pour chaque langue, le niveau de connaissance : bon, moyen ou médiocre en ce qui concerne la langue lue/écrite/parlée] | | | | | | | |
|  | Langue | Parlée | | | | Lue | | Ecrite |
|  |  |  | | | |  | |  |
| Expérience professionnelle | [Dresser la liste des emplois exercés par l’employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer (voir modèle ci-dessous) les dates, le nom de l’employeur et le titre du poste occupé.] | | | | | | | |
|  | De [année] : | | À [année] : | | | | | |
|  | Employeur : | | | | | | | |
|  | Poste(s) occupé(s) : | | | | | | | |
| Attributions | [Citer les tâches confiées à l’employé dans le cadre de la présente mission] | | | | | | | |
| Missions antérieures les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission : | [Parmi les missions auxquelles l’employé a pris part, fournir les informations suivantes pour les missions les plus utiles à ses attributions visées au point 12.] | | | | | | | |
|  | Nom de la mission ou du projet : | | |  | | | | |
|  | Année : | | |  | | | | |
|  | Lieu : | | |  | | | | |
|  | Client : | | |  | | | | |
|  | Caractéristiques principales du projet : | | |  | | | | |
|  | Poste occupé : | | |  | | | | |
|  | Activités réalisées : | | |  | | | | |

Références :

[Citer au moins trois références individuelles connaissant le type de travail réalisé par l’employé. Inclure pour chaque référence son nom, son poste, son numéro de téléphone et son adresse électronique.] [L’Entité MCA se réserve le droit de contacter d’autres sources et de vérifier les références de l’employé, en particulier les performances passées dans les projets financés par MCC.]

Attestation :

Je, soussigné, certifie qu’à ma connaissance, le présent CV rend fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience professionnelle. Je reconnais que toute fausse déclaration volontairement faite dans le présent CV pourra entraîner ma disqualification ou mon renvoi dans le cas où je serais retenu.

Je, soussigné, m’engage par les présentes à participer avec le **[Consultant]** à la demande de propositions susmentionnée. Je déclare en outre que je suis apte et disposé à travailler :

1. pour la/les périodes prévue(s) dans les Termes de référence spécifiques joints à la présente demande de propositions, et à occuper le poste pour lequel mon CV a été inclus dans la proposition du Consultant et
2. pendant la période d’exécution du Contrat.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Signature du membre du Personnel professionnel clé |  | | | |
| Dans la cas où le présent formulaire NE porte PAS la signature du membre du personnel professionnel clé, alors en signant ci-dessous, le représentant habilité du Consultant déclare ce qui suit :  « Compte dûment tenu de ma signature apposée ci-dessous, si le membre du personnel professionnel clé N’a PAS signé ce CV, je déclare que les informations qu’il contient sont, à ma connaissance, vraies et exactes ET JE confirme qu’après m’être entretenu avec ce dernier, j’ai obtenu l’assurance qu’il restera disponible pour cette mission si le contrat est attribué pendant la période de validité visée dans la DC. » | | | | |
| Signature du représentant habilité du consultant | |  | | | |
| Jour / mois / année |  | |  |  |

|  |
| --- |
| 2.b. Formulaires de l’offre financière |

|  |
| --- |
| **ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L’OFFRE FINANCIÈRE** |

***[Lieu, Date]***

A :

**Monsieur Mamane ANNOU  
Directeur Général de MCA-Niger**

**Boulevard Mali Béro en face Lycée Bosso,**

**Niamey-Niger**

**Objet** **:**

**Recrutement d’un prestataire de services pour le faucardage des plantes envahissantes et le réensemencement en alevins des barrages de Tcherassa, Zongo et de la réserve tampon du périmètre irrigué de Konni - N° IR/IPD/3/NCS/183/20**

Monsieur,

Après avoir examiné la Lettre d’invitation et documents connexes, nous avons le plaisir de soumettre la proposition financière ci-après pour les services à fournir :

*Insérer le montant total de la proposition financière et est [préciser : hors taxes locales] ou [taxes locales comprises]. Le Prix d'adjudication total inclut tous les coûts liés à la mission, y compris la rémunération du Consultant (étranger et local, sur le terrain et au siège social du Consultant), les frais de transport, l’hébergement, les indemnités journalières et autres dépenses.*

Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous pourriez recevoir et qu'un contrat vous engageant ne serait conclu qu'après l’accord mutuel consécutif aux négociations finales sur la base des éléments techniques et de coûts proposés.

Veuillez agréer, [insérer la formule de politesse], l’expression de nos sincères salutations.

[Nom et titre du Signataire autorisé]

Date \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2021

*[****Signature****] [Par ordre de]*

Nom du signataire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fonction du signataire au sein de l’organisation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| **ANNEXE 5 :** **État récapitulatif de l’offre et** **Ventilation des coûts** |

**Recrutement d’un prestataire de services pour le faucardage des plantes envahissantes et le réensemencement en alevins des barrages de Tcherassa, Zongo et de la réserve tampon du périmètre irrigué de Konni.**

**N° IR/IPD/3/NCS/183/20**

**5.1) Etat récapitulatif des Prix**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Désignations** | **USD** | **F CFA** |
| 1 | Coûts des activités |  |  |
| 2 | Coûts de rémunérations |  |  |
|  | **Coût total de la mission** |  |  |

**5.2) Ventilation des Coûts par activité**

[Les informations fournies dans ce Formulaire ne peuvent être utilisées que pour établir les montants à payer au Prestataire pour d’éventuels services supplémentaires demandés par l’Entité MCA et/ou pour vérifier le caractère raisonnable des prix proposés. Veuillez compléter pour chaque phase.]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe d’activités par étape | Description2 | | |
|  | Prix3 | |
| USD | F CFA |
|  |  |  |
| **Rapport de Démarrage** |  |  |
| **Rapports mensuels au mois 1** |  |  |
| **Rapports mensuels au mois 2** |  |  |
| **Rapport provisoire au 3ème mois** |  |  |
| **Rapport final des travaux** |  |  |
| Total |  |  |

***Note*** : les prix proposés par le Prestataire couvrent tous les **frais de mise en œuvre des activités.**

**5.3) Ventilation des taux de rémunération**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | |  | | | | | | |
| **DESIGNATION** | |  | | **Quantité/Mois** | **Coût unitaire** | | **Montant Total** | |
| **F CFA** | **USD** | **FCFA** | **USD** |
| **Chef de mission** | | Siège | |  |  |  |  |  |
| Terrain | |  |  |  |  |  |
| **Expert Sociologue** | | Siège | |  |  |  |  |  |
| Terrain | |  |  |  |  |  |
| **Expert Spécialiste pêche et pisciculture** | | Siège | |  |  |  |  |  |
| Terrain | |  |  |  |  |  |

Note : les prix proposés par le Prestataire couvrent l**es honoraires, les frais de déplacement sur toute la durée du contrat,**

|  |
| --- |
| **ANNEXE 6 -** **FORMULAIRE DE CERTIFICATION D’ENTREPRISE PUBLIQUE** |

Les Entreprises publiques ne sont pas admissibles pour obtenir des marchés financés par le MCC. Par conséquent, les Entreprises publiques (i) ne peuvent pas être des parties à un quelconque contrat financé par le MCC pour la fourniture de biens, de travaux ou de services par le biais d’un processus concurrentiel d’adjudication, d’un appel d’offres limité, d’un contrat de gré à gré ou de sélection d’une source unique ; et (ii) ne peuvent pas être pré-qualifiées ou présélectionnées pour un quelconque contrat financé par le MCC et devant être octroyé par l’une de ces méthodes.

Cette interdiction ne s’applique pas aux Travaux en régie effectués par des entités appartenant au gouvernement du pays du Maître de l’ouvrage ou aux établissements d’enseignement et centres de recherches du secteur public ainsi qu’aux entités statistiques ou cartographiques, ou aux autres entités techniques, du secteur public qui n’ont pas été formées principalement dans un but commercial, ou pour lesquels une exception est accordée par le MCC conformément à la Partie 7 des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de le MCC. Vous pouvez consulter l’intégralité de cette politique sur la page des Directives relatives à la passation des marchés du Compact sur le site Internet du MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)). Dans le cadre de la vérification de l’admissibilité pour ce marché, veuillez remplir le formulaire ci-dessous afin d‘indiquer le statut de votre entité.

Aux fins de ce formulaire, le terme « Gouvernement » désigne un ou plusieurs gouvernements, y compris toute agence, administration, subdivision ou autre service de l’État à un niveau quelconque dans un pays ou une région.

**CERTIFICATION**

Dénomination sociale du Soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dénomination sociale du Soumissionnaire dans la langue et l’écriture du Pays de constitution (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse du siège social ou de l’établissement principal du Soumissionnaire :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom complet de trois (3) dirigeants du Soumissionnaire (pour tout Soumissionnaire qui est une entité) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dénomination sociale de l’entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant ; indiquez si le Soumissionnaire n’a pas d’entité-mère) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dénomination sociale de l’entité-mère ou des entités-mères du dans la langue et l’écriture du Pays de constitution (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse(s) du siège social ou de l’établissement principal de l’entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1) Un État détient-il une majorité ou une participation de contrôle (que ce soit sur la base de la valeur ou des droits de vote) dans votre capital ou une autre participation lui procurant des droits de propriété (que ce soit directement ou indirectement, et que ce soit par le biais de fiduciaires, d’agents ou d’autres moyens) ?

Oui Non

2) Si votre réponse à la question 1 était oui, quel type d’entité contrôlé par le gouvernement êtes-vous :

1. Établissement d’enseignement Oui Non
2. Centre de recherche Oui Non
3. Entité statistique Oui Non
4. Entité cartographique Oui Non
5. Autre entité technique n’étant pas constituée essentiellement à des fins commerciales Oui Non

3) Quelle que soit votre réponse à la question 1, veuillez répondre à la question suivante :

1. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d’assistance (financière ou autre) d’un gouvernement ?

Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Un gouvernement vous a-t-il accordé des droits ou privilèges juridiques ou économiques spéciaux ou exclusifs pouvant affecter la compétitivité de vos biens, travaux ou services, ou influencer par ailleurs vos décisions commerciales ? Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Un gouvernement peut-il imposer ou ordonner l’une des actions suivantes à votre égard :
2. Toute réorganisation, fusion ou dissolution de votre entité, ou la formation ou l’acquisition de toute filiale ou autre affiliée par votre entité ? Oui Non
3. la vente, la location, l’hypothèque, le nantissement ou la cession par ailleurs de vos principaux actifs, tangibles ou intangibles, que ce soit ou non dans le cadre habituel des affaires ? Oui Non
4. L’interruption, la réinstallation ou l’altération substantielle de la production, de l’exploitation ou d’autres activités importantes de vos affaires ? Oui Non
5. Votre exécution, résiliation ou non-exécution de contrats importants ?

Oui Non

1. La nomination ou le congédiement de vos managers, directeurs, cadres supérieurs ou autres dirigeants, ou la participation par ailleurs à la direction ou au contrôle de vos affaires ? Oui Non

4) Avez-vous jamais appartenu à l’État ou été contrôlé par l’État ? Oui Non

5) Si votre réponse à la question 4 était oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Pendant combien de temps avez-vous appartenu à l’État ? \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. Quand votre entité a-t-elle été privatisée ? \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d’assistance (financière ou autre) d’un gouvernement ?

Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Même s’il ne détient pas la majorité du capital de votre entité ou ne la contrôle pas, un gouvernement continue-t-il à détenir une participation ou un pouvoir de prise de décisions dans votre entité ou dans vos affaires ?

Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Payez-vous de l’argent à un État en dehors d’impôts ou de taxes dans le cadre ordinaire de vos affaires à des niveaux et pourcentages équivalents à d’autres entreprises n’appartenant pas à l’État dans votre pays qui sont engagées dans le même secteur d’activité ? Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Les participants doivent noter les points suivants :

1. Avant d’annoncer le nom du consultant ou du soumissionnaire gagnant, ou toute liste de Soumissionnaires pré-qualifiés ou présélectionnés pour ce marché, l’entité MCA discutera de l’admissibilité de ce(s) consultant(s) ou de ce(s) Soumissionnaire(s) avec le MCC. Le MCC entretiendra une base de données (en interne, par le biais de services d’abonnement ou des deux façons) des Entreprises publiques connues, et chaque soumissionnaire ou consultant gagnant ou pré-qualifié/présélectionné concerné par la présente disposition sera comparé à la base de données et fera l’objet de recherches complémentaires selon ce que le MCC pourra juger nécessaire au vu des circonstances.
2. Toute déclaration inexacte par une entité soumettant une Offre pour ce marché pourra être considérée comme une « pratique frauduleuse » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC et de toutes autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris la Politique du MCC sur la prévention, la détection et l’élimination des fraudes et de la corruption dans les activités du MCC.
3. Toute entité qui aura été jugée par le MCC comme s’étant constituée toute seule, comme ayant sous-traité une partie quelconque de son contrat financé par le MCC ou comme s’étant associée par ailleurs avec une autre entité dans le but, ou en ayant l’effet potentiel ou réel, d’éviter ou de contourner par ailleurs les dispositions des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC pourra être considérée par ailleurs comme une Entreprise publique à toutes fins utiles en liaison avec ces Directives.
4. Toute accusation digne de foi selon laquelle une entité soumettant une Offre en réponse à cet appel d’offres serait une Entreprise publique n’étant pas autorisée à soumettre une offre conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC fera l’objet d’un examen dans le cadre de la procédure de contestation des Soumissionnaires conformément à ces Directives et portée à l’attention de l’instance de recours pour la contestation des Soumissionnaires de l’Entité MCA.

Je certifie par les présentes que les informations fournies ci-dessus sont exactes et correctes à tous égards, et je comprends que toute fausse déclaration, déclaration erronée substantielle ou non-communication d’informations demandées dans le présent certificat pourra être considérée comme une « pratique frauduleuse » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC et d’autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris la Politique du MCC sur la prévention, la détection et l’élimination des fraudes et de la corruption dans les activités du MCC.

Signature autorisée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date :

Nom du signataire (en caractères d’imprimerie) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Note : Tout soumissionnaire quel que soit son statut doit fournir ce document rempli et signé SVP**

|  |
| --- |
| III. Description des services |

**REPUBLIQUE DU NIGER**

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT

Direction Générale

Projet de réhabilitation du périmètre irrigué de Konni

|  |
| --- |
| **Recrutement d’un prestataire de services pour le faucardage des plantes envahissantes et le réensemencement en alevins des barrages de Tcherassa, Zongo et de la réserve tampon du périmètre irrigué de Konni.** |

**Mai 2021**

1. **Contexte et justification**

Le Programme Compact du MCA-Niger est une initiative du gouvernement des États-Unis d'Amérique qui vise à appuyer les politiques et les programmes du pays en matière de croissance économique durable et de réduction de la pauvreté. Le Millennium Challenge Corporation (MCC) est l’institution du gouvernement des États-Unis chargée de mettre en œuvre et de gérer cette initiative.

Le 29 juillet 2016, a été signé l’accord de financement du Programme Compact entre le Gouvernement du Niger (GdN) et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le MCC. Le but du Programme Compact est de réduire la pauvreté à travers la croissance économique avec pour objectif d'augmenter les revenus d’origine rurale en améliorant l’utilisation productive et durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant le rendement et l’accès de la production agricole et de l’élevage aux divers secteurs et marchés existants. Le GdN a créé le 23 décembre 2016, le Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger) qui est l’entité chargée de mettre en œuvre le Programme Compact et d'exercer les droits et obligations du gouvernement pour superviser, gérer et mettre en œuvre les Projets et activités du Programme.

Même si d’importants avantages positifs sont attendus des Projets et activités du Programme Compact, la mise en œuvre desdites activités sont susceptibles de générer des impacts négatifs sur le milieu humain et biophysique. Ainsi, pour optimiser les effets bénéfiques, le Programme Compact s’est inscrit dans une perspective de développement durable en élaborant un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES). En conformité avec le SGES et la réglementation nationale en vigueur en matière de gestion de l’environnement, notamment la loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l’Évaluation Environnementale au Niger, le MCA-Niger a élaboré un rapport d’étude d’impact environnemental et social dans le cadre du projet de réhabilitation du périmètre irrigué de Konni validé par le Ministère en charge de l’environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale des travaux de réhabilitation du périmètre irrigué, il est prévu la lutte contre les plantes envahissante, l’empoissonnement du réservoir d’eaux de Zongo et de la réserve tampon de Tchérassa, la formation à l’identification, le suivi et les méthodes de lutte contre les espèces envahissantes et l’élaboration et la mise en œuvre d’un programme de sensibilisation des parents sur l’importance d’inscrire et de maintenir les enfants à l’école.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d’un **prestataire de services** local chargée de la réalisation de ces activités.

1. **Objectifs et résultats attendus de la prestation**
   1. **Objectifs de la prestation**

L’objectif général de la consultation est de contribuer à la mise en œuvre des activités du plan de gestion environnementale et sociale des travaux de réhabilitation du périmètre irrigué de Konni à travers le recrutement d’un **prestataire de services** qui sera chargée de la mise en œuvre de certaines activités dudit PGES.

De façon spécifique, il s’agit de :

* réaliser le faucardage de soixante (60) hectares dans les réservoirs d’eau de Tcherassa et Zongo ;
* réaliser le réensemencement du réservoir de Zongo et de la réserve tampon de Tchérassa en alevins ;
* Assurer la formation des producteurs du périmètre irrigué à l’identification, le suivi et les méthodes de lutte contre les espèces envahissantes aquatiques en Afrique de l’Ouest ;
* Conduire un programme de sensibilisation des parents sur l'importance d'inscrire et de maintenir leurs enfants à l'école.
  1. **Résultats attendus de la prestation**

Les résultats suivants sont attendus de la prestation :

* Soixante (60) hectares de plans d’eau de Tchérassa et Zongo sont faucardés ;
* Le réensemencement du réservoir de Zongo et de la réserve tampon de Tchérassa est réalisé ;
* La Formation des producteurs à l’identification, le suivi et les méthodes de lutte contre les espèces envahissantes aquatiques en Afrique de l’Ouest est réalisée ;
* Un Programme de sensibilisation des parents sur l'importance d'inscrire et de maintenir leurs enfants à l'école dans la zone du périmètre irrigué de Konni est élaboré et mis en œuvre.

1. **Consistance des travaux**
   1. **Description des tâches**
      1. **Faucardage des plantes envahissantes du réservoir de Zongo et de la réserve tampon de Tchérassa**

* Identifier les besoins en matériels nécessaire pour la réalisation de l’activité ;
* Identifier les zones qui les plus critiques qui seraient visées par les activités de faucardage en prenant aussi en compte la faisabilité technique et l’accès
* Identifier les modes et les sites de déposition des matières végétales faucardées, en cherchant à mettre en valeur ces résidus (compostage par exemple)
* Identifier et mettre en œuvre les mesures environnementales et sociales lors des travaux ;
* Recruter la main d’œuvre locale chargée de réaliser le faucardage ;
* Renforcer les capacités des populations pour la réalisation de l’activité ;
* Conduire les travaux sur le terrain ;
* Elaborer un plan de continuité de lutte contre les plantes envahissantes ;
* Elaborer les rapports d’activités et le rapport final d’exécution.

La durée prévue pour la réalisation de cette activité est de 60 jours à partir de l’Ordre de Service jusqu’à la validation du rapport final de la mission.

* + 1. **Réensemencement d’alevins lors des années sèches**
* Informer et sensibiliser les bénéficiaires ;
* Mettre en place un comité local de gestion ;
* Former les membres du comité de gestion sur les techniques d’empoissonnement et d’exploitation d’une pêcherie ;
* Identifier et évaluer les besoins en alevins pour les 3 réservoirs ;
* Identifier et mettre en œuvre les mesures environnementales et sociales lors des travaux ;
* Identifier les fournisseurs d’alevins ;
* Procéder à l’acquisition des alevins auprès des fournisseurs identifiés ;
* Procéder à l’introduction des alevins au niveau du **réservoir de Zongo et de la réserve tampon de Tchérassa** ;
* Proposer un outil de suivi des stades de développement des poissons ;
* Elaborer les rapports d’activités et le rapport final d’exécution.

La durée prévue pour la réalisation de cette activité est de 45 jours jusqu’à la validation du rapport final de la mission.

* + 1. **Formation à l’identification, le suivi et les méthodes de lutte contre les espèces envahissantes aquatiques en Afrique de l’Ouest :**
* Concevoir les modules et les outils nécessaires pour la formation ;
* Identifier les acteurs cibles et de la formation ;
* Elaborer le programme de formation ;
* Organiser les séances de formation ;
* Elaborer les rapports de formation.

La durée prévue pour la réalisation de cette activité est de 30 jours jusqu’à la validation du rapport final de la mission.

* + 1. **L’élaboration et la mise en œuvre d’un programme de sensibilisation et incitation des parents sur l'importance d'inscrire et de maintenir leurs enfants à l'école** **dans la zone du périmètre irrigué de Konni**
* Concevoir le programme de sensibilisation
* Identifier les acteurs cibles ;
* Organiser les campagnes de sensibilisation sur le terrain ;
* Elaborer les rapports d’activités.

La durée prévue pour la réalisation de cette activité est de 60 jours jusqu’à la validation du rapport final de la mission, dont 15 jours pour la production du programme et 45 jours pour les campagnes de sensibilisation sur le terrain y compris les rapports.

* 1. **Conditions à remplir**
* Etre un **prestataire de services** régulièrement immatriculé selon les normes de son pays d’origine;
* Exister depuis au moins cinq (05) années ;
* Disposer d’une expérience d’au moins trois années de travail dans le domaine de la gestion durable des terres et de l’empoissonnement des mares ;
* Jouir d’une bonne connaissance du contexte socio-culturel national ;
* Etre immédiatement disponible dès la signature du contrat à effectuer les prestations ;
* Disposer du minimum de personnel requis conformément au tableau 1 et fournir leur CV ;
* Fournir les preuves des activités y relatifs (rapports d’activités des années 2017 à 2020, attestations de bonne fin, contrats, etc.) ;

1. **Exigences environnementales et sociales**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, le **prestataire de services** doit veiller aux respects des exigences environnementales et sociales, de la politique Genre et de la lutte contre la Traite des Personnes, aussi bien du MCC que la législation nationale. Pour ce faire, il doit proposer et budgétiser les mesures d’atténuation et de gestion des impacts négatifs pouvant découler de la mise en œuvre des activités. Une attention particulière sera portée à la prise en compte du genre et la question de traite des personnes dans le cadre des activités.

Le consultant soumettra au MCA un plan Covid-19 dès la signature du contrat conformément aux orientations de MCC et aux mesures nationales.

1. **Méthodologie**

L’approche méthodologique sera basée sur la mobilisation, la participation et la responsabilisation effective des communautés dans la mise en œuvre des opérations. Après le faucardage, les réservoirs de Zongo et de la réserve tampon de Tchérassa seront empoissonnées avec les espèces de poisson adaptés aux conditions locales du milieu en vue d’améliorer la diversité biologique et permettre aux pêcheurs et aux mareyeurs de tirer des revenus substantiels.

Les actions de formation et sensibilisation seront conduites avec la participation effective des communautés au niveau local. Pour ce faire, une attention particulière doit être portée à l’identification des cibles, des périodes et lieux de sensibilisations/formation afin de tenir compte des contraintes particulières de chaque catégorie de personnes. Il faudra tenir compte des spécificités de chaque cible et impliquer des personnes ressources au sein des communautés pour l’accompagnement de proximité et la durabilité des activités mises en œuvre.

Les **prestataires de services** /Associations intéressées vont faire une proposition d’offre technique et d’offre financière. L’offre financière sera faite sur la base des coûts unitaires par rubriques définies dans les tâches mentionnées plus haut pour :

1. Le faucardage des plantes envahissantes des réservoirs de Zongo ;
2. L’empoissonnement des réservoirs avec des espèces adaptées aux conditions locales des réservoirs de Zongo et de la réserve tampon de Tchérassa ;
3. La Formation à l’identification, le suivi et les méthodes de lutte contre les espèces envahissantes aquatiques Afrique de l’Ouest ;
4. L’élaboration et la mise en œuvre d’un programme de sensibilisation et incitation des parents sur l'importance d'inscrire et de maintenir leurs enfants à l'école dans la zone du périmètre irrigué de Konni.

Un panel sera constitué pour l’analyse des offres et procèdera à la sélection d’un **prestataire de services** conformément aux procédures de passation de marché du MCA Niger.

1. **Durée de la prestation**

La durée de la prestation est de **quatre (4) mois** (mai à août 2021).

1. **Financement**

Les prestations seront financées par le programme compact du MCA Niger.

1. **Personnel clé**

Tableau 1 : Personnel clé

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Personnel clé** | **Qualifications** | **Durée** |
| Spécialiste GDTE ; Chef de Mission | Spécialiste en Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) de niveau minimum Bac+4 ou équivalent, avec 10 ans d’expériences et avoir réalisé au moins deux expériences similaires. | 3,5 mois |
| Sociologue | Spécialiste en pédagogie de l’éducation de niveau minimum Bac+4 ou équivalent, avec 5 ans d’expériences et avoir réalisé au moins deux expériences similaires. | 2 mois |
| Spécialiste pêche et pisciculture | Spécialiste en Aménagement des pêcheries de niveau minimum Bac+4 ou équivalent avec des connaissances en pisciculture et technique de conservation des poissons avec 5 ans d’expériences et avoir réalisé au moins deux expériences similaires. | 2 mois |

1. **Modalité de paiement**

Le paiement de la prestation se fera selon le planning suivant :

Tableau 2 : Modalité de paiement

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Période** | **Pourcentage de paiement** | **Livrables** | **Délais (mois)** |
| Signature du contrat | 0 | - | M-0.5 |
| Ordre de service |  |  | M |
| Mobilisation et démarrage | 40% | Rapport de démarrage | M+0.5 |
| 1er mois | 15% | Rapport mensuel | M+1.5 |
| 2eme mois | 15% | Rapport mensuel | M+2.5 |
| 3ème mois (Fin des travaux) | 10% | Rapport provisoire | M+3 |
| Réception des travaux | 20% | Rapport final | M+3.5 |
|  |  |  |  |

1. **Contenu des livrables**

Les livrables doivent contenir au minimum les informations suivantes.

* 1. **Rapport de démarrage :**

Ce livrable qui doit être déposé au MCA au plus tard deux semaines (M+0.5) Il contient au minimum les activités suivantes :

La proposition des approches méthodologiques, les outils nécessaires, la confirmation de la disponibilité des experts proposés dans l’offre technique, le choix des sites de faucardage et de dépôt des végétaux coupés, ainsi que le planning détaillé comportant les taches spécifiques de chaque expert avec des périodes d’intervention bien définies pour la mise en œuvre de chaque activité à savoir :

* Le faucardage des plantes envahissantes dans les réservoirs de Mozagué et de Zongo ;
* La formation à l’identification et le suivi des plantes envahissantes en Afrique de l’Ouest ;
* Le réensemencement des réservoirs avec des espèces adaptées aux conditions locales des réservoirs de Zongo et de la réserve tampon de Tchérassa ;
* L’élaboration et la mise en œuvre d’un programme de sensibilisation sur l’inscription et le maintien des enfants à l’école dans la zone du projet de Konni.
  1. **Le rapport mensuel 1**

Ce livrable qui doit être déposé au MCA au plus tard un mois et cinq jours après l’ordre de service ( M+1.5) contiendra les informations suivantes : Le niveau d’avancement des travaux du faucardage (liste des bénéficiaires, mise en place des équipements sur le terrain, formation, etc..) ; l’empoissonnement des réservoirs (identifications des besoins, quantification des besoins, sensibilisation, etc..), formation à l’identification et a suivi des plantes envahissantes en Afrique de l’Ouest (préparation et validation des modules), sensibilisation des parents d’élèves (identification des écoles cibles et des thématiques pertinentes, lieu et horaires de sensibilisation, etc.) .

* 1. **Le rapport mensuel 2**

Ce livrable qui doit intervenir un mois après le premier rapport mensuel contiendra entre autres Le niveau d’avancement des travaux du faucardage (démarrage des activités par les bénéficiaires); l’empoissonnement des réservoirs (mise en place de tout le nécessaire et démarrage effectif de l’ensemencement) ; la formation à l’identification et le suivi des plantes envahissantes en Afrique de l’Ouest (démarrage de la formation) et les justificatifs de la 1ère séance de sensibilisation des parents d’élèves sur l’inscription et le maintien des enfants à l’école.

* 1. **Rapport provisoire**

Ce livrable de la prestation qui interviendra trois (3) mois après l’ordre de service doit contenir sans se limiter, les rapports détaillés par activité en précisant le niveau d’exécution de chaque activité, les résultats obtenus desdites activités, les difficultés rencontrées ainsi que les recommandations visant à assurer la pérennisation des acquis.

* 1. **Rapport final**

Le rapport final de la prestation qui interviendra deux semaines après le rapport provisoire intégrera les observations sur ledit rapport provisoire et correspond à la réception finale des travaux.

NB : *Noter que tous les rapports cités ci-dessus doivent fournir des données les plus désagrégées possibles prenant en compte certains aspects importants comme le sexe, les catégories d’âge, les localisations, les catégories de vulnérabilité au niveau de chaque activité menée.*

|  |
| --- |
| IV) Modèle de Contrat |

**REPUBLIQUE DU NIGER**



**Millennium Challenge Account Niger**

**CONTRAT N° IR/IPD/3/NCS………/21**

**Contrat à Prix Global et Forfaitaire**

**\*\*\***

**Services pour le faucardage des plantes envahissantes et le réensemencement en alevins des barrages de Tcherassa, Zongo et de la réserve tampon du périmètre irrigué de Konni.**

**\*\*\***

Entre

**Le Millennium Challenge Account – Niger (MCA-Niger)**

Et

**………………………………………………………………….**

**Date :**

**ACCORD CONTRACTUEL**

Le présent ACCORD CONTRACTUEL (le présent « Contrat ») en date du **[jour] [mois]**, **[année]**, entre **le Millennium Challenge Account** (l’« Entité MCA »), représenté par son Directeur Général, MAMANE Annou d’une part et **[dénomination légale complète du Prestaire]** (le « Prestataire ») d’autre part.

ATTENDU QUE l’Entité MCA a accepté la proposition du Consultant en vue de la prestation des Services (les « Services ») dont la description figure à l’Appendice A relatif à la Description des Services, et que le Prestataire est capable et désireux de fournir lesdits Services.

L’ENTITÉ MCA ET LE PRESTATAIRE (les « Parties ») CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le présent Contrat, sa signification et son interprétation ainsi que les rapports entre les Parties sont régis par la Législation applicable du Niger.
2. Le Contrat est signé et exécuté en français, et toutes les communications, notes et modifications relatives audit Contrat doivent être faites par écrit et dans la même langue.
3. Le Prix d'adjudication total est de [*insérer le montant et la monnaie*] et est [*préciser : hors taxes locales] ou [taxes locales comprises*]. Le Prix d'adjudication total inclut tous les coûts liés à la mission, y compris la rémunération du personnel (étranger et local, sur le terrain et au siège social du Prestataire), les frais de transport, l’hébergement, les indemnités journalières et autres dépenses.
4. La date prévue pour le démarrage des Services est le [*insérer la date, le mois et l’année*] à [*insérer le lieu*]. La période couvre *[insérer la période, p.ex. : douze mois et date de fin, insérer la date, le mois et l’année].*
5. L’Entité MCA désigne **[*insérer le nom du point de contact pour les rapports*]** comme point de contact de l’Entité MCA pour les rapports.
6. Tout litige, controverse ou plainte entre les Parties survenant dans le cadre du Contrat, ou résultant de la violation, la résiliation ou l’invalidité dudit Contrat, qui ne peut pas être réglé à l’amiable, doit être réglé en dernière instance par voie de règlement de litige conformément aux procédures en vigueur du **Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN).**

7. Les documents suivants font partie intégrante de ce Contrat :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (y compris l’Annexe 1 « Politique de la MCC - Fraude et Corruption, l’Annexe 2 « Annexe aux Dispositions générales »)

(b) Appendices :

Appendice A : Description des services et Rapports

Appendice B : Curricula vitae des experts

Appendice C : Coordonnées bancaires du Prestataire

Appendice D : Calendrier de recrutement négocié

SIGNÉ :

Pour le compte de et au nom de *[Dénomination de l’Entité MCA]*

*[Représentant habilité de l’Entité MCA – nom, titre et signature]*

Pour le compte de et au nom de *[Nom du Prestataire]*

*[Titre du signataire – nom et signature]*

**Cahier des Clauses Administratives Générales**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| 1. **Fraude et Corruption** | La Millennium Challenge Corporation (« MCC ») exige la conformité avec sa politique concernant les actes de corruption et de fraude énoncés dans la **Pièce jointe 1**. |
| 1. **Divulgation des commissions et frais** | L’Entité MCA exige que le Consultant rende public tous les frais, commissions et gratifications qui ont pu être payés ou qui doivent être payés aux agents ou à une quelconque partie dans le cadre du processus de sélection ou l’exécution du Contrat. L’information divulguée doit inclure au moins le nom et l’adresse de l’agent ou de l’autre partie, le montant et la devise et l’objectif des frais, commissions ou gratifications. La non-divulgation de ces commissions, gratifications et frais peut entraîner la résiliation du Contrat et/ou l’application de sanctions par la MCC. |
| 1. **Force majeure** |  |
| **a. Définition** | Aux fins du présent Contrat, « Force majeure » désigne un événement ou une situation qui a) n'est pas raisonnablement prévisible et échappe au contrôle raisonnable d'une Partie, et ne résulte pas d'actes, d'omissions ou de retards de la Partie invoquant ledit cas de Force majeure, (ou de toute tierce personne sur laquelle cette Partie exerce un contrôle), b) n'est pas un acte, un événement ou une situation dont cette Partie a expressément convenu d'assumer les risques ou les conséquences aux termes du présent Contrat, c) n'aurait pu être évité(e), corrigé(e) ou réparé(e) par l’exercice d’une diligence raisonnable de la part de ladite Partie, et d) rend l'exécution par ladite Partie de ses obligations au titre du présent Contrat impossible ou si peu pratique qu'elle est considérée comme impossible dans les circonstances. L’insuffisance de fonds ou l’incapacité d’effectuer un paiement exigible aux termes des présentes ne constitue pas des cas de Force majeure. |
| **b. Inexécution du Contrat** | Le manquement d'une Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre du présent Contrat n’est pas considéré comme une violation ou un manquement au titre du présent Contrat dans la mesure où cette incapacité résulte d'un cas de Force majeure, à condition que la Partie qui en est affectée  a) ait pris toutes les précautions, fait preuve de la diligence voulue et pris toutes les mesures alternatives raisonnables afin de s’assurer de l’exécution des clauses et conditions du présent Contrat et b) a informé l'autre Partie dès que possible (et au plus tard cinq (5) jours après l'événement) de la survenance d'un événement donnant lieu à l'invocation d’un cas de Force majeure. |
| **c. Mesures à prendre** | Une Partie affectée par un cas de Force majeure continue d'exécuter ses obligations au titre du présent Contrat dans la mesure du possible, et prend toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum et limiter les conséquences de tout cas de Force majeure.  Tout délai dans lequel une Partie doit, aux termes du présent Contrat, mener à bien une action ou une tâche est prolongé pour une période égale à la période au cours de laquelle ladite Partie n'a pas été en mesure d'exécuter cette action ou tâche en raison d'un cas de Force majeure.  Pendant la période d'incapacité d'exécuter les Services par suite d'un cas de Force majeure, le Consultant, sur instructions de l'Entité MCA, doit :  a) se désengager, auquel cas le Consultant doit percevoir le remboursement des coûts supplémentaires raisonnables et nécessaires encourus et, si l’Entité MCA l’exige, le rétablissement des Services ; ou  b) poursuivre la fourniture des Services dans la mesure du possible, auquel cas le Consultant continue d'être rémunéré conformément aux modalités du présent Contrat et est remboursé pour les coûts supplémentaires raisonnables et nécessaires qui ont été engagés.  En cas de désaccord entre les Parties sur l'existence ou l'étendue ainsi que la nature du cas de Force majeure, la question est réglée conformément à la clause 17 du CCAG. |
| 1. **Suspension** | 4.1 L’Entité MCA peut, moyennant préavis écrit au Consultant, suspendre tout ou partie des paiements au Consultant en vertu du Contrat si le Consultant ne parvient pas à remplir l’une quelconque de ses obligations au titre du présent Contrat, y compris l’exécution des Services, à condition qu’un tel avis de suspension i) précise la nature du manquement auxdites obligations et ii) demande au Consultant de remédier à ce manquement dans un délai n’excédant pas sept (7) jours calendaires suivant la réception par le Consultant dudit avis de suspension ou si la MCC a suspendu les décaissements dans le cadre du Compact. |
| 1. **Résiliation** | 5.1. Ce Contrat peut être résilié par l’une des Parties selon les dispositions ci-après énoncées. Le Contrat a une durée de X mois et prend effet à compter de sa signature. Le Contrat arrive automatiquement à terme à l’expiration dudit Contrat le **[XXX date]**. |
| **a. Par l’Entité MCA** | 5.2 L’Entité MCA peut résilier ce Contrat avec un préavis écrit d’au moins quatorze (14) jours calendaires au Consultant s’il se produit l’un quelconque des évènements énoncés dans les paragraphes (a) à (e) de la présente clause :  a) Si le Consultant ne remédie pas à une incapacité à remplir ses obligations dans le cadre du Contrat après avoir été informé par l’Entité MCA par écrit en précisant la nature de l’incapacité et en demandant qu’elle soit réglée dans au moins dix (10) jours après la réception de la note de l’Entité MCA ;  b) Si le Consultant devient insolvable ou fait faillite ;  c) Si le Consultant, selon l’appréciation de l’Entité MCA, s’est livré à des atteintes à l’intégrité comme définie dans la Pièce jointe 1 ou si selon l’appréciation de l’Entité MCA, maintenir le Contrat serait préjudiciable à l’intérêt ou à la réputation de l’Entité MCA ou du projet ;  d) Si l’Entité MCA, à sa seule discrétion et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le présent Contrat ;  e) Si le Compact a été résilié ou si la MCC a suspendu les décaissements dans le cadre du Compact. Si le présent Contrat est suspendu en application des dispositions de la sous-clause 5.2(e) du CCAG, le Consultant a l’obligation d’atténuer tous les frais, dommages et pertes causés au détriment de l’Entité MCA au cours de la période de suspension. |
| **b. Par le Consultant** | 5.3 Le Consultant peut résilier le présent Contrat moyennant un avis écrit à l'Entité MCA conformément au délai indiqué ci-dessous, ledit avis devant être donné après la survenance de l'un quelconque des événements spécifiés aux paragraphes (a) à (e) de la présente sous-clause 5 du CCAG :   1. Si l'Entité MCA ne paie pas une somme due au Consultant en vertu du présent Contrat qui n'est pas autrement sujette à contestation en vertu des dispositions de la clause 17 du CCAG dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réception d'un avis écrit du Consultant indiquant qu'un tel paiement est en retard. Toute résiliation effectuée en vertu de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation, à moins que le paiement faisant l'objet de l'avis de résiliation ne soit versé par l'Entité MCA au Consultant dans les trente (30) jours. 2. Si, en raison d’un cas de Force majeure, le Consultant est incapable d’exécuter une part importante des Services pendant une période d’au moins soixante (60) jours. La résiliation aux termes de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation. 3. Si l’Entité MCA ne parvient pas à se conformer à toute décision finale rendue à la suite de la procédure d’arbitrage en application des dispositions de la clause 17 du CCAG. La résiliation aux termes de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation. 4. Si le Consultant ne reçoit pas le remboursement des Taxes faisant l’objet d’exonération aux termes du Contrat dans les cent vingt (120) jours suivant la date à laquelle le Consultant notifie à l'Entité MCA que le remboursement est dû au Consultant. Toute résiliation effectuée en vertu de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation, à moins que le remboursement faisant l'objet de l'avis de résiliation ne soit versé au Consultant dans les trente (30) jours. 5. Si le présent Contrat est suspendu pendant une période de plus de trois (3) mois consécutifs, à condition que le Consultant se soit conformé à son obligation d'atténuation conformément aux paragraphes 5.2(e) ou (i) du CCAG pendant la période de suspension. La résiliation aux termes de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation. |
| 1. **Obligations du Consultant** |  |
| **a. Norme de performance** | 6.1 Le Consultant fournit les Services avec la diligence et l’efficacité voulues, et fait montre de compétence et de soin raisonnables dans la prestation desdits Services conformément aux bonnes pratiques professionnelles.  6.2 Le Consultant agit à tout moment de manière à protéger les intérêts de l’Entité MCA et prend toutes les mesures raisonnables voulues pour maintenir toutes les dépenses à un niveau minimum conformément aux bonnes pratiques professionnelles. |
| **b. Conformité** | 6.3 Le Consultant fournit les Services conformément au Contrat et à la Législation applicable de MCA-Niger |
| **c. Conflit d’intérêts** | 6.4. Le Consultant défend, avant tout et en permanence, les intérêts de l’Entité MCA et agit sans faire entrer en ligne de compte l’éventualité d’une mission ultérieure et évite scrupuleusement tout conflit d’intérêts avec d’autres missions ou avec les intérêts de sa propre entreprise.  6.5 Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après sa résiliation, le Consultant et toute entité affiliée au Consultant ne peuvent fournir des biens, travaux ou services autres que des services de consultants découlant des Services ou directement liés aux Services du Consultant pour la préparation ou la mise en œuvre du projet.  6.6 Le Consultant ne se livre pas, directement ou indirectement, à des activités commerciales ou professionnelles qui seraient incompatibles avec les activités qui lui sont confiées au titre du présent Contrat.  6.7 Le Consultant a l’obligation de divulguer toute situation de conflit réel ou potentiel qui le met dans l’impossibilité de servir au mieux l’intérêt de l’Entité MCA, ou qui peut être raisonnablement perçue comme ayant cet effet. La non-divulgation d’une situation de cette nature peut entraîner la disqualification du Consultant ou la résiliation du Contrat. |
|  |  |
|  |  |
| 1. **Confidentialité** | 7.1 Sauf avec le consentement écrit préalable de l'Entité MCA, le Consultant ne doit, à aucun moment, communiquer à toute personne ou entité, des informations confidentielles obtenues dans le cadre de la fourniture des Services, ou rendre publiques les recommandations formulées dans le cadre de la fourniture des Services ou suite à leur fourniture. |
| 1. **Obligation du Consultant de souscrire une assurance** | 8.1 Le Consultant doit souscrire et maintenir à ses frais une assurance responsabilité professionnelle appropriée et une assurance adéquate contre la responsabilité civile et la perte ou l’endommagement de l’équipement acheté en tout ou en partie avec les fonds fournis par l’Entité MCA. Le Consultant doit s’assurer d’avoir souscrit ces assurances avant le début des Services.  8.2 L’Entité MCA n’assume aucune responsabilité concernant l’assurance vie, santé, accident, voyage ou toute autre assurance qui peut être nécessaire ou souhaitable pour le Consultant, ni pour les besoins des Services, ni pour toute personne à la charge du Consultant.  8.3 L’Entité MCA se réserve le droit de demander une preuve originale que le Consultant a souscrit les assurances requises. |
| 1. **Comptabilité, inspection et audit** | 9.1 Le Consultant doit tenir, et faire tous les efforts raisonnables pour tenir, des comptes et dossiers systématiques et précis des Services, sous une forme et suivant un niveau de détail permettant d’identifier clairement les changements pertinents en termes de temps et de coût.  9.2 Le Consultant doit permettre à la MCC et/ou aux Personnes désignées par la MCC d’inspecter le site et/ou tous les comptes et dossiers concernant l’exécution du Contrat, et de faire auditer lesdits comptes et dossiers par des auditeurs désignés par la MCC si la MCC le demande. |
| 1. **Obligations de rapport** | 10.1 Le Consultant doit soumettre à l’Entité MCA les rapports et documents précisés dans l’**Appendice A**, dans la forme, les nombres et la période énoncés dans ledit Appendice. |
| 1. **Droits de propriété de l’Entité MCA sur les rapports et dossiers** | 11.1 Tous les rapports et les données et informations pertinentes comme les cartes, les diagrammes, les plans, les bases de données, les autres documents et logiciels, les dossiers d’appui ou les documents rassemblés ou préparés par le Consultant pour l’Entité MCA dans le cadre des Services sont confidentiels et deviennent et demeurent la propriété absolue de l’Entité MCA sauf si l’Entité MCA en convient autrement par écrit. Le Consultant doit, au plus tard avant la résiliation ou l’expiration de ce Contrat, fournir tous ces documents à l’Entité MCA, le tout étant assorti d’un bordereau détaillé. Le Consultant peut conserver une copie des documents, données et/ou logiciels, mais ne doit pas les utiliser pour des besoins qui ne sont pas liés à ce Contrat sans l’approbation écrite préalable de l’Entité MCA.  a) Le Consultant doit décharger l’Entité MCA de toutes les réclamations, responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, poursuites, revendications, coûts, dépenses et décaissements d’une quelconque nature, qui peuvent être imposés à l’Entité MCA par rapport aux Services ou pendant leur exécution pour i) violation ou supposée violation par le Consultant d’un brevet ou d’un autre droit protégé, ii) plagiat ou supposé plagiat par le Consultant.  b) Le Consultant doit s’assurer que tous les biens et services (y compris mais sans s’y limiter, le matériel informatique, les logiciels et systèmes) achetés par le Consultant au moyen des fonds de l’Entité MCA ou utilisés par le Consultant dans l’exécution des Services, ne violent ou portent atteinte à une propriété industrielle, à un droit de propriété intellectuelle ou au droit d’une tierce partie. |
| 1. **Description du poste du Consultant** | 12.1 Le titre, la description convenue du poste, la qualification minimum et la période estimée de l’engagement à fournir les Services du Consultant sont définis dans l'**Appendice B**. |
| 1. **Obligation de paiement de l’Entité MCA** | 13.1 Compte tenu des Services fournis par le Consultant dans le cadre de ce Contrat, l’Entité MCA doit verser au Consultant les honoraires dus pour les Services précisés dans l’**Appendice A** et suivant la manière décrite : **le paiement interviendra** **dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date d’acceptation de la facture du Consultant par MCA-Niger** |
| 1. **Mode de facturation et de paiement** | 14.1 Les paiements au titre de ce Contrat doivent être effectués conformément aux dispositions sur les paiements décrits dans la sous-clause 13.1 du CCAG.  14.2 Les paiements ne sont pas synonymes d’acceptation de l’intégralité des Services et ne libèrent pas le Consultant de ses obligations. |
| 1. **Intérêts moratoires** | 15.1 Si l’Entité MCA retarde les paiements au-delà de trente (30) jours après la date de paiement déterminée, des intérêts doivent être versés au Consultant pour chaque jour de retard, au tauxdes fonds fédéraux comme indiqué sur le site suivant : [**http://www.federalreserve.gov/releases/h15/current/default.htm**](http://www.federalreserve.gov/releases/h15/current/default.htm) |
| 1. **Impôts et redevances** | * 1. 16.1 À l’exception d’exonérations fiscales consenties en vertu du Compact ou d’un autre accord lié au Compact, disponible en anglais à l’adresse [**www.mcaniger.ne**](http://www.mcaniger.ne)le Consultant peut être soumis à certaines Taxes, ainsi que définies dans le Compact, sur les montants à acquitter par l’Entité MCA au titre du présent Contrat conformément à la Législation applicable (maintenant ou ci-après en vigueur). Le Consultant acquitte toutes les Taxes imposées en vertu de la Législation applicable. En aucun cas l’Entité MCA n’est responsable du paiement ou du remboursement de Taxes. Dans le cas où des Taxes sont imposées au Consultant, le Prix d’adjudication ne doit pas être modifié pour prendre en compte lesdites Taxes.   2. Le Consultant doit suivre les procédures douanières habituelles du Pays MCA lors de l’importation de biens dans le Pays MCA.   3. Si le Consultant ne réexporte pas les biens importés en franchise des droits de douane et autres Taxes, mais dispose desdits biens dans le Pays MCA, le Consultant i) doit acquitter ces droits de douane et autres Taxes conformément à la Législation applicable, ou ii) doit rembourser ces droits de douane et Taxes à l’Entité MCA si ces droits de douane et Taxes ont été payés par l’Entité MCA au moment de l’importation des biens en question dans le Pays MCA.   4. Sans préjudice des droits du Consultant en vertu de la présente clause, le Consultant prendra les mesures raisonnables requises par l’Entité MCA ou le Gouvernement en ce qui concerne la détermination du statut fiscal décrit dans la présente clause 16 du CCAG.   5. Si le Consultant est tenu de payer des Taxes qui sont exonérées en vertu du Compact ou d’un accord connexe, le Consultant notifie promptement l’Entité MCA (ou tout agent ou représentant désigné par l’Entité MCA) de toute Taxe payée, et le Consultant coopère avec l’Entité MCA, la MCC ou l’un de leurs agents ou représentants, et prend les mesures qui peuvent être requises par l’Entité MCA, la MCC ou l’un de leurs agents ou représentants, en demandant le remboursement rapide et adéquat des Taxes en question.   6. L’Entité MCA veille de manière raisonnable à ce que le Gouvernement accorde au Consultant les exonérations d’impôt applicables au Consultant, conformément aux termes du Compact ou des accords connexes. Si l’Entité MCA ne s’acquitte pas de ses obligations au titre du présent paragraphe, le Consultant a le droit de résilier le présent Contrat. |
| 1. **Règlement des différends à l’amiable** | 17.1 Les Parties doivent chercher à résoudre tout litige à l’amiable par consultation mutuelle. |
| 1. **Règlement des différends** | 18.1. Tout litige entre les Parties survenant dans le cadre de ce Contrat ne pouvant pas être réglé à l’amiable peut être soumis à un arbitre unique qui doit être désigné en vertu d’un accord entre les Parties ou, faute d’un accord entre les Parties, en vertu du règlement de litige conformément aux procédures en vigueur du **Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN).** L’arbitrage se déroule à **Niamey** et le **français** est la langue de l’arbitrage. La sentence arbitrale est définitive et obligatoire. Nonobstant toute référence à l’arbitrage visé dans la présente Lettre d’invitation, les Parties continuent de remplir leurs obligations respectives en vertu du Contrat.  18.2 La MCC a le droit d’assister en tant qu’observateur à toute procédure d'arbitrage relative au présent Contrat, à sa seule discrétion, mais pas l'obligation de participer à une procédure d'arbitrage quelconque. Que la MCC soit un observateur ou pas d’un arbitrage relatif au présent Contrat, les Parties doivent fournir à la MCC des transcriptions écrites en anglais de toute procédure ou audience d'arbitrage et une copie de la sentence motivée dans les dix (10) jours suivant a) chaque procédure ou audience ou b) la date à laquelle une telle sentence est rendue. La MCC peut faire valoir ses droits en vertu du présent Contrat dans le cadre d'un arbitrage mené conformément à la présente disposition ou en intentant une action devant tout tribunal compétent. L'acceptation par la MCC du droit d’assister en tant qu’observateur à l'arbitrage ne constitue pas un consentement à la compétence des tribunaux ou de tout autre organe d'une juridiction ou à la compétence d'un groupe spécial d'arbitrage |

**Annexe 1 : Politique de la MCC – Fraude et Corruption**

La Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption est disponible à l’adresse suivante:

<https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption>

**Annexe 2 : Politique de la MCC – Annexe aux Dispositions générales**

Les Dispositions générales de la politique de la MCC sont disponibles à l’adresse :

<https://www.mcc.gov/resources/doc/annex-of-general-provisions>

**APPENDICES**

**Appendice A – Description des services et Rapports**

**Appendice B – Curricula Vitae du personnel cle**

**Appendice C – Coordonnées bancaires du Prestataire**

**Appendice D – Calendrier de mobilisation DU PRESTATAIRE**